

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 24	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 12	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 9 juin 2015

Vote(s) pour : 24  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 15 juin 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-06-15-BD-18 :

**ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre : agrément de Metz Métropole concernant les modalités de cession d'une partie de l'ilot A0.**

Rapporteur : Monsieur Richard LIOGER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU le traité de concession d'aménagement relatif à l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre signé en date du 20 décembre 2004 et ses avenants,  
VU l'article 14 dudit traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SAREMM, celle-ci notifiée à Metz Métropole, en vue de recueillir son agrément, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,  
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole, en vue de la réalisation d'un projet d'ensemble de qualité en sortie sud de la gare de Metz, et afin de répondre aux besoins hôteliers à venir dans le cadre de la réalisation du Centre des Congrès, de permettre la réalisation du projet d'hôtel porté par la Société DEMATHIEU & BARD IMMOBILIER  
VU les modalités de cession de la partie est de l'ilot AO suivantes :

**Maître d'ouvrage**

- Société DEMATHIEU & BARD IMMOBILIER, représentée par son Directeur Général, Monsieur Philippe JUNG, installée 17 Rue Vénizelos à Montigny-lès-Metz.

**Droits à construire**

- 3 758 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ

**Emprise parcellaire**

- 930 m<sup>2</sup> environ

**Montant de la cession**

- Le montant prévisionnel de la cession, s'établit à environ 939 500 € HT, sur la base du prix bilan de 250 € HT/m<sup>2</sup> de SP, tva sur marge en sus.

**Modalités de paiement**

- Suite à la signature de la promesse de vente, 46 412,50 € HT représentant 5% du prix HT ont été versés au cours du mois de juillet 2014. Le solde du prix de vente est payable à la signature des actes authentiques de vente.

DECIDE d'agr er les modalit s de cession de la partie est de l'ilot AO, au profit de la soci t  DEMATHIEU & BARD IMMOBILIER, repr sent e par son Directeur G n ral Monsieur Philippe JUNG, en vue de l'implantation d'un projet d'h tel.

Pour extrait conforme  
Metz, le 16 juin 2015  
Pour le Pr sident et par d l gation  
Le Directeur G n ral des Services



H l ne KISSEL



**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus --  
PREFECTURE DE LA MOSELLE --  
9 place de la Préfecture -- BP 71014 --  
57034 METZ CEDEX 1 --

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 15 juin 2015.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 9</b> – Agenda d'Accessibilité Programmée pour les bâtiments de MM. <i>Annexe</i> : Dossier des équipements concernés.	1	
<b>Point 10</b> – Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau de transports urbains de MM. <i>Annexe</i> : Synthèse.	1	
<b>Point 11</b> – Tarifs dans les transports en commun à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2015. <i>Annexe</i> : Grille tarifaire. <i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif des nouvelles offres de location de vélos et des offres combinées bus/vélo.	1	
<b>Point 12</b> – Dépôt de la marque "#signcop21".	1	
<b>Point 13</b> – Engagement dans une démarche d'évaluation et de labellisation Cit'ergie.	1	
<b>Point 14</b> – Adhésion au CEPRI. <i>Annexe</i> : Statuts.	1	
<b>Point 15</b> – Adhésion à l'association European France : modification du montant financier de la cotisation.	1	
<b>Point 16</b> – ZAC de Mercy : agrément de MM en vue de la cession d'assiette foncière portant sur la parcelle 1.2. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
<b>Point 17</b> – ZAC de Mercy : agrément de MM en vue de la cession d'assiette foncière portant sur la parcelle 2.1. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
<b>Point 18</b> – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre : agrément de MM concernant les modalités de cession d'une partie de l'ilot A0. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
<b>Point 19</b> – Attribution d'une subvention pour 2015 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre MM et le Club VIATIS. <i>Annexe</i> : Convention.	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 11 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 16 juin 2015  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL